

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-50

En exercice 19

Présents 16

Pouvoirs 2

Suffrages exprimés 18

Séance du 30 juin 2026

Date de la Convocation

23 juin 2026

Date de l'affichage

23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,

et le trente juin,

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Création et suppression de postes

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques, MARCHAND Claudine, BLANCHOT Xavier, BAUDET Sophie, CHAILLET Marie-Noëlle, DILIGENT Coralie, LAINE Anthony, PACOU Isabelle, PELLICOLI Anthony, PULICE Morgane, ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis, ROUSSE Emmanuelle

Absents : BENOIT Jérôme, HAUBRUGE Christopher (pouvoir à B. MONNET), ROUCHE Irène (pouvoir à C. MARCHAND)

Secrétaire de séance : PACOU Isabelle

La Maire, informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte-tenu du départ de l'agent d'entretien de la mairie déléguée de Sainte-Agnès en date du 19 avril 2026 ;

Compte-tenu du recrutement effectué pour son remplacement ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1

Vu le tableau des emplois

Vu la nécessité de fusionner les 2 emplois existants d'agent d'entretien des locaux (1 poste à 2/35^{ème} et 1 poste à 6/35^{ème}) en un seul emploi d'une durée hebdomadaire de 8/35^{ème}.

La Maire propose à l'assemblée :

-La suppression des emplois d'adjoints techniques territoriaux à temps non-complet de catégorie C (1 poste à 2/35^{ème} et 1 poste à 6/35^{ème}) au service technique avec effet au 1^{er} juillet 2026 ;

-La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet de catégorie C à raison de 8/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ADOpte** la proposition de Madame la Maire.
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 1^{er} juillet 2026 :

Services techniques		
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - Non titulaire		
Agents d'entretien des locaux communaux, ménage	1	<u>Catégorie C :</u> Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux Grade : Adjoint technique territorial 8/35ème
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET- Non titulaire		
Agents des services technique polyvalent en milieu rural	1	<u>Catégorie C :</u> Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux Grade : Adjoint technique territorial 35/35ème
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET - Titulaire		
Agents des services techniques polyvalents en milieu rural	2	<u>Catégorie C :</u> Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux Grade : Adjoint technique territorial Principal 2 ^{ème} classe 35/35ème
Services Administratifs		
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - Non titulaire		
Agent d'accueil Agence Postale	1	<u>Catégorie C :</u> Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Grade adjoint administratif Territorial 12/35ème
Adjoint Administratif territorial	1	<u>Catégorie C :</u> Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Grade adjoint administratif Territorial 21/35ème
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - Titulaire		
Secrétaire de Mairie	1	<u>Catégorie B :</u> Cadre des emplois des Rédacteurs Grade : 1 ^{er} Grade 9.5/35ème
Secrétaire de Mairie	1	<u>Catégorie B :</u> Cadre des emplois des Rédacteurs Grade : 1 ^{er} Grade 7/35ème
Secrétaire Générale de Mairie	1	<u>Catégorie B :</u> Cadre des emplois des Rédacteurs Grade : 1 ^{er} Grade 33/35è

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 30 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte